



encontact

bulletin à
l'intention
des retraités



Club Héritage de Postes Canada – Vos liens avec votre collectivité

Il peut s'avérer très enrichissant de jouer un rôle actif au sein de sa collectivité. Le Club Héritage de Postes Canada vous permet de vous rapprocher des gens de votre quartier en organisant une foule d'activités sociales et communautaires, notamment les téléthons, les collectes de fonds pour les services de santé ainsi que la coordination d'une campagne de collecte d'aliments, pour n'en nommer que quelques-unes.

Fondé en 1989, le Club Héritage fait depuis toujours preuve d'un engagement prononcé en ce qui a trait à la participation communautaire. Il visait à faire reconnaître la contribution apportée par les employés de Postes Canada par l'intermédiaire d'un programme officiel destiné à rendre hommage aux employés de longue date

et aux employés à la retraite. À l'heure actuelle, le Club Héritage compte plus de 30 000 membres dans 31 sections locales partout au pays.

Les bénévoles enthousiastes sont toujours en grande demande afin de poursuivre les œuvres sociales pour lesquelles le Club Héritage est reconnu. Pour être admissible au Club Héritage, un retraité doit avoir au moins dix ans de service au sein de la Société canadienne des postes et recevoir une pension mensuelle de Postes Canada. Les personnes intéressées doivent faire une demande d'adhésion afin de devenir membre. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les activités du Club Héritage ainsi que sur la façon de devenir membre, n'hésitez pas à visiter le site Web à l'adresse www.heritageclub.ca.

Augmentation indexée au coût de la vie

Votre pension augmente au même rythme que le coût de la vie. Le 1^{er} janvier de chaque année, votre pension augmente d'un pourcentage qui suit l'augmentation mensuelle moyenne de l'Indice des prix à la consommation (IPC) pour les 12 mois précédents. L'IPC est calculé d'octobre à septembre. Il s'agit d'une *indexation*.

Si vous êtes à la retraite depuis moins d'une année complète au 1^{er} janvier, vous aurez droit à une fraction de l'augmentation correspondant au nombre de mois entiers durant lesquels vous avez effectivement été à la retraite. Par exemple, si vous avez pris votre retraite le 25 septembre 2006, votre première augmentation serait de $\frac{3}{12}$ (d'octobre à décembre) du pourcentage d'indexation total le 1^{er} janvier 2007.

L'indexation s'applique également aux prestations de survivant versées à votre conjoint et aux enfants à votre charge ainsi qu'aux pensions différées versées entre la date de votre cessation d'emploi et la date à laquelle vous commencez à recevoir votre pension.

L'augmentation indexée au coût de la vie sera de 2,25 % le 1^{er} janvier 2007.



SAVIEZ-VOUS...

qu'une personne qui devient votre conjoint ou conjoint de fait après votre retraite ne sera pas admissible d'emblée aux prestations de survivant en vertu du régime.

Pour offrir une prestation de survivant à votre nouveau conjoint ou conjoint de fait, votre pension devra être réduite. Pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet, n'hésitez pas à communiquer avec le Centre des services du régime de retraite.

N'oubliez pas que vous avez un an à partir de :

- a) la date à laquelle l'autre personne devient votre conjoint ou votre conjoint de fait;
- b) la date à laquelle votre rente viagère devient payable;

pour choisir une prestation de survivant.

VŒUX DES FÊTES

Toute l'équipe du Service des pensions vous souhaite, à vous et à votre famille, bonheur et santé au cours de la période des Fêtes.



Conjoncture du marché

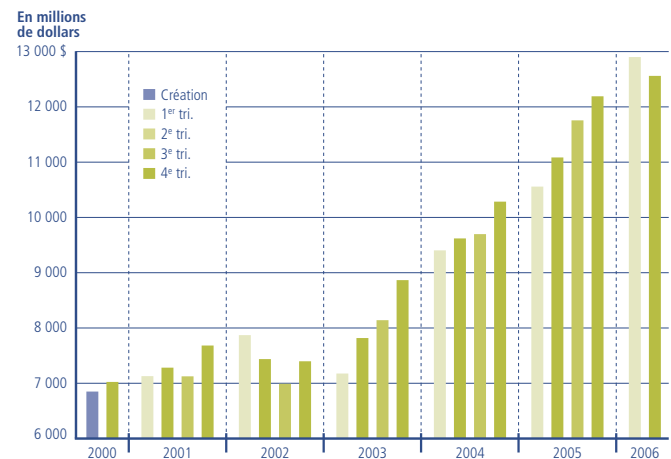
Au cours du deuxième trimestre, les marchés ont fait l'objet d'une correction en fonction du point de repère canadien, l'indice composé S&P/TSX, qui a fléchi de 3,5 %. Aux États-Unis, l'indice S&P 500 a reculé de 5,8 % pour ce qui est du dollar canadien, le dollar américain baissant de 4,6 %, tandis que les marchés internationaux cédaient 3,8 % au cours du même trimestre. Les marchés des obligations ont aussi reculé légèrement (1 %) en raison de la décision de la Banque du Canada de faire passer les taux de 3,75 % à 4,25 %. Le tableau suivant fait état du rendement du régime depuis sa création.

CATÉGORIE D'ACTIFS	VALEUR DU MARCHÉ (EN MILLIONS DE DOLLARS)	2006 AVRIL À JUIN	2006 CUMUL ANNUEL	2005 ANNÉE COMPLÈTE	2004 ANNÉE COMPLÈTE	2003 ANNÉE COMPLÈTE	2002 ANNÉE COMPLÈTE	2001 ANNÉE COMPLÈTE
Revenu fixe								
Placements de fonds liquides et à court terme	469,2 \$	1,0 %	1,9 %	2,7 %	2,4 %	2,9 %	2,4 %	4,3 %
Obligations du Canada	3 652,5	-1,4 %	-2,1 %	8,6 %	9,6 %	8,4 %	10,2 %	7,3 %
Actions								
Actions canadiennes	4 163,8	-3,7 %	3,4 %	25,2 %	15,6 %	25,5 %	-11,6 %	-7,7 %
Actions américaines	2 229,6	-5,7 %	0,2 %	3,4 %	4,9 %	7,5 %	-20,9 %	—
Actions internationales	1 868,1	-4,0 %	6,1 %	13,2 %	13,3 %	7,3 %	-21,6 %	—
Immobilier	126,6	3,1 %	10,1 %	17,2 %	—	—	—	—
Total du Régime de retraite agréé	12 509,8 \$	-3,19 %	1,67 %	13,73 %	11,13 %	13,87 %	-6,99 %	5,10 %

Points saillants des placements

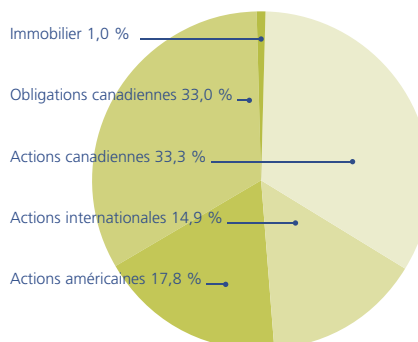
- Pour le deuxième trimestre, le taux de rendement de la caisse se situe à -3,19 % par rapport au point de référence de -3,02 %.
- Au 30 juin 2006, la caisse avait un actif de 12 509,8 millions de dollars.
- Des cotisations nettes de 64,5 millions de dollars ont été versées au régime au cours du deuxième trimestre, y compris 22,4 millions de dollars en paiements spéciaux de solvabilité. Nous avons réduit l'affectation aux actions canadiennes de 50 millions de dollars et avons affecté 175 millions de dollars à des obligations nominales, 25 millions de dollars à des actions américaines et 35 millions de dollars à des actions internationales. Un montant de 9 millions de dollars a été ajouté aux biens immobiliers, et les placements d'investissements à court terme ont augmenté de 133,1 millions de dollars.

ÉLÉMENTS D'ACTIFS DU FONDS – OCT. 2000 À JUIN 2006



Points saillants de la composition de l'actif

COMPOSITION DE L'ACTIF



- Au 30 juin 2006, 67 % de l'actif était affecté à des actions et à des biens immobiliers, ce qui dépasse la composition de l'actif visée de 62,5 %. Les actions canadiennes représentaient 33,3 % du total, les actions américaines 17,8 %, les actions internationales 14,9 % et les biens immobiliers 1 %.
- Trente-trois pour cent de l'actif était investi dans des obligations et des placements à court terme, par rapport à une composition de l'actif visée de 37,5 %. Ce chiffre comprend 6,6 % d'obligations à rendement réel, 22,6 % d'obligations canadiennes et 3,8 % de placements de fonds liquides et d'investissements à court terme.

Si vous souhaitez proposer des sujets pour le bulletin « **encontact** », veuillez écrire à :
SERVICE DES PENSIONS
2701 PROM RIVERSIDE
BUREAU B320
OTTAWA ON K1A 0B1

N° de la convention Poste-publications :
40020903

courriel :
pension.services@postescanada.ca